



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mars 2010
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation Burundi

24 mars 2010

Conclusions du quatrième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

La Commission de consolidation de la paix

1. *Accueille avec satisfaction* le quatrième rapport semestriel sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi¹ et remercie le Gouvernement burundais, les représentants de la société civile, les associations de femmes, le secteur privé, les partis politiques, les groupes religieux, l'institution Bashingantahe et les partenaires internationaux, d'avoir contribué, avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), à l'établissement du rapport;

2. *Salue* les progrès accomplis concernant les préparatifs des élections, en particulier la mise en place d'un cadre juridique et opérationnel par la Commission électorale nationale indépendante, y compris la constitution de commissions électorales provinciales et communales et la mobilisation du Gouvernement et de ses partenaires nationaux et internationaux, et rappelle qu'il importe de tenir des élections libres et régulières, en toute transparence, afin de continuer à consolider la paix dans le pays;

3. *Se félicite* de l'action menée par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption, en particulier que l'institution de l'Ombudsman ait été mise en place et que des ressources aient été allouées pour son fonctionnement en 2010;

4. *Se félicite également* que la démobilisation des ex-combattants du Front national de libération et des dissidents soit achevée et que la réinsertion des adultes et des enfants qui y sont associés ait été menée à bien;

¹ PBC/4/BDI/1.



5. *Se félicite en outre* des progrès accomplis dans le domaine du désarmement de la population civile, en particulier de l'adoption de la loi relative aux armes légères;

6. *Se félicite* que les consultations nationales sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle soient terminées et encourage la tenue prochaine des consultations avec la diaspora prévues pour le premier semestre de 2010;

7. *Prend note* des difficultés décrites dans le quatrième rapport semestriel et souligne qu'il faut que tous les acteurs s'emploient davantage à appuyer les efforts que le Burundi fait pour les surmonter;

8. *Se félicite* que les partenaires multilatéraux et bilatéraux continuent d'offrir un appui financier et politique et les invite à poursuivre leur engagement; apprécie que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du BINUB, continue d'appuyer la consolidation de la paix et le relèvement;

9. *Salue* la rationalisation des mécanismes de contrôle et d'évaluation effectuée en vue d'harmoniser le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

10. *Réaffirme* son attachement aux objectifs énoncés dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, notamment en ce qui concerne l'appui aux élections qui se tiendront en 2010, ainsi que l'action engagée à long terme pour consolider la démocratie après la période électorale de 2010, à l'application de la stratégie de réintégration à long terme des groupes touchés par la guerre, et aux possibilités qu'offre le développement économique comme moyen d'instaurer une paix durable;

A. Recommandations formulées à l'intention du Gouvernement burundais

11. *Recommande* au Gouvernement burundais de :

Élections

a) Mettre en place des conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010 et au respect des résultats du scrutin par tous, conformément aux lois en vigueur, notamment :

- i) En respectant les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'opinion et le droit qu'ont les partis politiques de tenir des réunions et d'exercer d'autres activités en conformité avec la loi;
- ii) En assurant l'égalité d'accès aux médias publics;
- iii) En garantissant l'impartialité de l'administration publique dans le processus électoral;
- iv) En continuant de promouvoir des conditions favorables au renforcement du dialogue entre toutes les parties au processus électoral;

- v) En prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du processus électoral et promouvoir une politique de tolérance zéro concernant le recours à la violence et à l'intimidation;
- b) Inciter les partis politiques, les médias et les mouvements de jeunes à respecter les codes de bonne conduite qu'ils ont signés;
- c) Doter la Commission électorale nationale indépendante des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat et au maintien de son indépendance;
- d) Établir la liste électorale suffisamment à l'avance (mars 2010) pour respecter les échéances du calendrier électoral publié le 15 décembre 2009;
- e) Permettre que des observateurs électoraux nationaux et internationaux soient déployés dès le commencement de la première campagne électorale, et ce, jusqu'à l'annonce des résultats du dernier scrutin;

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

- f) Acheter rapidement l'élaboration de la Stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;
- g) Veiller à ce que les indicateurs de bonne gouvernance soient pris en compte dans le prochain Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté;
- h) Mettre au point un plan d'action réaliste visant à renforcer les mécanismes et les institutions de lutte contre la corruption et à doter le système judiciaire des moyens nécessaires pour réprimer les infractions liées à la corruption;
- i) Prendre d'autres mesures pour accélérer la lutte contre la corruption et tenir ses engagements dans ce domaine, en faisant en sorte que les affaires dont les tribunaux sont saisis actuellement soient réglées au plus vite, y compris les affaires en souffrance dont il est question dans le troisième rapport intérimaire², en menant des enquêtes transparentes dans les affaires en cours et en appuyant et en renforçant l'action que les organisations gouvernementales et non gouvernementales mènent pour lutter contre la corruption en se fondant sur les réussites obtenues et les enseignements tirés récemment;
- j) Doter la Cour des comptes du personnel qu'elle demande depuis plusieurs années et suivre les recommandations qu'elle formule;
- k) Développer les inspections générales menées par les ministères ou groupes de ministères;

Accord de cessez-le feu entre le Gouvernement et le Front national de libération

- l) Faire que les postes restants promis au Front national de libération soient pourvus;
- m) Accélérer l'insertion des enfants ex-combattants dans les établissements scolaires et sur le marché de l'emploi;

² PBC/3/BDI/5.

Secteur de la sécurité

- n) Commencer à appliquer le plan d'action national de réforme du système de défense et de sécurité au Burundi;
- o) Continuer de professionnaliser les forces de défense et de sécurité dans tout le pays en vue de mieux assurer la sécurité; continuer d'accroître la transparence des services de sécurité et leur responsabilité effective envers le Parlement, la population et la société civile;
- p) Intensifier les efforts de désarmement de la population civile et de contrôle des armements détenus par les forces de sécurité et de défense afin de renforcer la sécurité lors des élections et de regagner la confiance du public dans ces forces, en particulier en menant une deuxième campagne de désarmement des civils avant les élections;
- q) Garantir la neutralité, l'impartialité et le professionnalisme des forces de sécurité et de défense pendant le processus électoral;

Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité

- r) Appliquer les recommandations formulées dans le troisième rapport intérimaire du 29 juillet 2009, notamment :
 - i) Respecter et défendre les droits de l'homme;
 - ii) Instaurer et respecter l'état de droit;
 - iii) Mettre un terme à l'impunité;
 - iv) Accroître la transparence du système judiciaire et régler le problème de la lenteur des procédures judiciaires;
- s) Achever d'élaborer le projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, afin que cette commission soit opérationnelle le plus tôt possible;
- t) Procéder d'urgence à la révision du Code pénal et à l'adoption du nouveau code de procédure pénale;
- u) Accélérer la mise en œuvre des plans d'action concernant la formation des magistrats et des officiers de justice, la justice pour mineurs et la surpopulation des établissements pénitentiaires;
- v) S'agissant de la surpopulation des établissements pénitentiaires et du retard accumulé par le système judiciaire, prendre d'autres mesures, en particulier des mesures législatives, pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système judiciaire et faciliter l'accès à la justice, surtout dans les provinces;
- w) Clore, dans les meilleurs délais, le cycle de consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, y compris les consultations avec la diaspora burundaise, en vue d'établir le rapport final, dans le strict respect des principes d'impartialité et de transparence;
- x) Reprendre le débat sur les questions litigieuses, à savoir l'indépendance du Procureur de la Cour et la relation entre la Commission Vérité et réconciliation et le Tribunal spécial;

Problématique hommes-femmes

y) Continuer de s'employer à veiller à ce que les femmes prennent une part active aux élections, en tant qu'électrices comme en tant que candidates;

z) Améliorer la collecte de données statistiques concernant les femmes employées dans le système judiciaire afin de définir et d'affiner les politiques répondant à leurs besoins;

aa) Continuer de s'employer à atteindre une représentation des femmes dans tous les organismes publics d'au moins 30 %, y compris au Gouvernement et au Parlement, comme prévu dans la Constitution;

Propriété foncière et réintégration socioéconomique

bb) Accroître les efforts visant au fonctionnement effectif des mécanismes de règlement des différends fonciers;

cc) Aider la Commission nationale des terres et autres biens à s'acquitter de son nouveau mandat;

dd) Accélérer l'examen et l'adoption de la loi sur la succession, qui régit l'accès des femmes à la terre;

ee) Achever d'établir le plan d'action pour la stratégie nationale de réintégration socioéconomique et, agissant en collaboration étroite avec la Commission de consolidation de la paix, mobiliser les ressources nécessaires à son exécution;

Intégration régionale

ff) Arrêter une stratégie nationale, qui repose sur les atouts, les faiblesses, les possibilités et les menaces, pour l'intégration régionale du Burundi dans la Communauté d'Afrique de l'Est, et se préparer à faire face aux complexités du processus d'intégration;

gg) S'employer davantage à améliorer l'enseignement de l'anglais et l'administration des affaires en vue de répondre comme il se doit aux exigences de l'intégration régionale;

Mobilisation et coordination de l'assistance internationale

hh) Améliorer le dialogue et le partenariat entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux, de sorte que chaque partie soit mieux informée sur les flux d'aide et les besoins budgétaires réels ou escomptés et que la coordination de l'aide internationale s'en trouve ainsi améliorée;

ii) Faire en sorte que les principales priorités de la consolidation de la paix soient incorporées dans le prochain Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin que les deux cadres stratégiques puissent être fusionnés en 2010;

jj) Veiller à la transparence de la planification publique, y compris de la budgétisation, et s'assurer que l'assistance budgétaire est prévisible et que les prévisions sont respectées, afin que le Gouvernement puisse atteindre ses objectifs;

B. Recommandations formulées à l'intention de la Commission de consolidation de la paix et des partenaires internationaux

12. *Recommande également* à la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux de :

Élections

kk) S'employer davantage à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires pour la tenue des élections de 2010 et faire en sorte qu'elles soient mises à disposition dans les meilleurs délais et selon les termes convenus;

ll) Assurer la communication entre les observateurs électoraux nationaux et internationaux et, dans la mesure du possible, la coordination entre eux;

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

mm) Aider le Gouvernement burundais à améliorer la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption;

Réforme du secteur de la sécurité

nn) Continuer d'offrir l'appui nécessaire au secteur de la sécurité en accordant une attention particulière aux difficultés propres au processus électoral et à la professionnalisation continue de la police;

Propriété foncière

oo) Soutenir les efforts visant au fonctionnement effectif des mécanismes de règlement des différends fonciers;

pp) Aider la Commission nationale des terres et autres biens à s'acquitter de son nouveau mandat;

Réintégration socioéconomique

qq) Mobiliser et coordonner l'appui financier et technique fourni en vue de l'application de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique;

Problématique hommes-femmes

rr) Appuyer les efforts déployés pour que les femmes prennent une part active aux élections, en tant qu'électrices comme en tant que candidates;

ss) Soutenir les efforts entrepris pour renforcer le rôle des femmes dans la société burundaise, en particulier en renforçant les capacités de direction et de création d'entreprises;

Intégration régionale

tt) Renforcer les capacités nationales de participation à part entière à l'intégration régionale, aux côtés d'organismes tels que la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des pays des Grands Lacs;

Mobilisation et coordination de l'assistance internationale

uu) Encourager l'harmonisation intégrale du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, tout en veillant à ce que les acteurs nationaux y participent;

vv) Améliorer le dialogue et le partenariat avec le Gouvernement et veiller à ce que l'information concernant les flux d'aide réels ou escomptés circule en temps utile de sorte que la coordination de l'aide internationale s'en trouve ainsi améliorée;

ww) S'assurer que l'assistance budgétaire est prévisible et que les prévisions sont respectées, afin que le Gouvernement puisse atteindre ses objectifs, notamment que le déroulement des élections soit couronné de succès;

xx) Aider le Gouvernement burundais à nouer de nouveaux partenariats et à accroître le nombre de donateurs en incitant de nouveaux donateurs à aider le pays en 2010 et à continuer de le faire les années suivantes;

Engagement à long terme de la Commission de consolidation de la paix au Burundi

yy) Aider à instaurer des conditions propres à développer des activités économiques et à attirer des investissements nationaux et étrangers;

zz) S'employer davantage à nouer des partenariats plus étroits avec l'Union européenne, la Banque africaine de développement et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les institutions qui ont pour objectif de faire progresser l'intégration régionale;

aaa) Promouvoir des pratiques innovantes en matière de développement économique, y compris la coopération Sud-Sud et l'appui aux mécanismes d'intégration régionale.